

No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

8 octobre 2019

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine tenue à la mairie, le 8 octobre 2019 à 19 h, sous la présidence du maire Jonathan Lapierre, et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

M. Jonathan Lapierre, maire et président de la Communauté maritime  
Mme Rose Elmonde Clarke, mairesse de la Municipalité de Grosse-Île  
M. Benoit Arseneau, conseiller du village de Havre-aux-Maisons  
M. Roger Chevarie, conseiller du village de Fatima  
M. Jean-Philippe Déraspe, conseiller du village de L'Étang-du-Nord  
M. Richard Leblanc, conseiller des villages de Cap-aux-Meules et de L'Île-d'Entrée  
Mme Suzie Leblanc, conseillère du village de L'Île-du-Havre-Aubert  
M. Gaétan Richard, conseiller du village de Grande-Entrée

Sont aussi présents :

M. Serge Rochon, directeur général  
M. Serge Bourgeois, greffier adjoint

Une cinquantaine de personnes assistent également à la séance.

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, Jonathan Lapierre, procède à l'ouverture de la séance à 19 h.

**CM1910-1363**

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de M. Jean-Philippe Déraspe,  
appuyée par Mme Suzie Leblanc,  
il est résolu à l'unanimité

que l'ordre du jour présenté soit adopté en laissant ouvert le point *Affaires diverses*.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux
- 3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 septembre 2019
4. Rapport des comités
5. Approbation de la liste des chèques à ratifier et des comptes à payer
6. Correspondance
7. Services municipaux
- 7.1 Administration
- 7.1.1 Nomination d'un second procureur suppléant – Cour



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

8 octobre 2019

- municipale des Îles-de-la-Madeleine
- 7.2 Finances
    - 7.2.1 Autorisation d'appel d'offres – Services professionnels en évaluation foncière – Approbation des critères d'évaluation
    - 7.2.2 Autorisation d'appel d'offres – Honoraires professionnels pour l'audit des états financiers de la Communauté maritime – Approbation des critères d'évaluation
  - 7.3 Ressources humaines
  - 7.4 Services techniques et des réseaux publics
  - 7.5 Hygiène du milieu et sécurité publique
  - 7.6 Aménagement du territoire
    - 7.6.1 Parc régional – Adoption du document de justification et déclaration d'intention intitulé : « Projet de création d'un parc régional en terres publiques aux Îles-de-la-Madeleine – Déclaration d'intention »
  - 7.7 Développement du milieu et des communications
    - 7.7.1 Mesure soutien travail autonome (STA) – Reddition de comptes 2018-2019
    - 7.7.2 Fonds de développement du territoire – Autorisation de financement – Garderie des Élymes non subventionnée
    - 7.7.3 Rapport et dépôt des soumissions – Appel d'offres n° 363 – Attribution de contrat – Services professionnels pour l'élaboration et la réalisation d'une campagne de promotion de la Stratégie d'attraction des personnes aux Îles-de-la-Madeleine
  - 7.8 Loisir, culture et vie communautaire
  - 7.9 Service de l'ingénierie, des TIC et des bâtiments
  - 7.10 Réglementation municipale
    - 7.10.1 Avis de motion – Règlement n° CM-2019-11 sur la vérification de l'optimisation des ressources par la Commission municipale du Québec
    - 7.10.2 Dépôt du projet de règlement n° CM-2019-11 sur la vérification de l'optimisation des ressources par la Commission municipale du Québec
  - 8. Affaires diverses
  - 9. Période de questions
  - 10. Clôture de la séance



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

8 octobre 2019

### **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**

CM1910-1364

#### **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 septembre 2019**

Les membres du conseil ont préalablement reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 septembre 2019.

Sur une proposition de M. Gaétan Richard,  
appuyée par M. Benoit Arseneau,  
il est résolu à l'unanimité

d'approuver ce procès-verbal tel qu'il a été rédigé.

### **RAPPORT DES COMITÉS**

Aucun rapport concernant les divers comités n'est présenté.

CM1910-1365

#### **Approbation de la liste des chèques à ratifier et des comptes à payer**

La liste des chèques à ratifier et des comptes à payer pour la période du 26 août au 23 septembre 2019 a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance.

Sur une proposition de M. Roger Chevarie,  
appuyée par Mme Suzie Leblanc,  
il est résolu à l'unanimité

d'approuver le paiement de ces dépenses pour un total de 2 377 791,95 \$.

### **CORRESPONDANCE**

Le maire passe en revue les points inscrits à la liste de la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire. Les membres du conseil de la Communauté maritime en ont pris connaissance et celle-ci est déposée au registre de la correspondance de la municipalité.

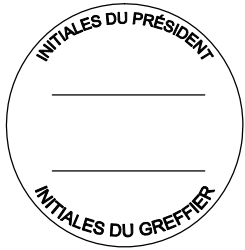
### **SERVICES MUNICIPAUX**

#### **ADMINISTRATION**

CM1910-1366

#### **Nomination d'un second procureur suppléant – Cour municipale des Îles-de-la-Madeleine**

CONSIDÉRANT QU' en vertu du décret numéro 548-2011, le gouvernement du Québec a permis l'établissement d'une cour municipale sur le territoire de l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine;



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

8 octobre 2019

CONSIDÉRANT QU' en vertu des dispositions de l'article 9 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations, l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine est désignée sous le nom « Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine »;

CONSIDÉRANT QUE les procureurs désignés pour agir devant la cour municipale des Îles-de-la-Madeleine sont Me Pierrette Harvey et Me Jean-Étienne Solomon, comme procureur suppléant;

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire de procéder à la nomination d'un second procureur suppléant;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Jean-Philippe Déraspe,  
appuyée par M. Roger Chevarie,  
il est résolu à l'unanimité

que le conseil de la Communauté maritime désigne Me Christine Lafrance, à titre de procureure suppléante, pour agir, au nom de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, devant la Cour municipale des Îles-de-la-Madeleine;

que le conseil demande au Directeur des poursuites criminelles et pénales de la désigner également comme procureure substitut pour agir en son nom.

### FINANCES

CM1910-1367

#### Autorisation d'appel d'offres – Services professionnels en évaluation foncière – Approbation des critères d'évaluation

CONSIDÉRANT QUE le mandat relatif à l'évaluation foncière prendra fin au 31 décembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Communauté maritime prévoit procéder au lancement d'un appel d'offres public afin de requérir les services de professionnels en évaluation foncière municipale;

CONSIDÉRANT QUE conformément aux dispositions de l'article 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes, le conseil doit approuver la méthode de pondération utilisée dans le cadre du processus d'évaluation des offres;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Mme Rose Elmonde Clarke,  
appuyée par Mme Suzie Leblanc,  
il est résolu à l'unanimité

que le conseil de la Communauté maritime autorise la directrice des finances, Danielle Hubert, à préparer et lancer un appel d'offres public pour des services professionnels en évaluation foncière;



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

8 octobre 2019

que le conseil approuve les critères d'évaluation des soumissions reçues selon la méthode de pondération suivante :

Expérience du soumissionnaire : 20 points

Compétence et disponibilité du responsable du mandat : 30 points

Organisation de l'équipe du mandat et capacité de relève : 30 points

Échéancier de travail et présentation des biens livrables : 15 points

Qualité de la soumission : 5 points

CM1910-1368

### **Autorisation d'appel d'offres – Honoraires professionnels pour l'audit des états financiers de la Communauté maritime – Approbation des critères d'évaluation**

CONSIDÉRANT QUE le dernier contrat relatif à la vérification des états financiers a pris fin avec la vérification de l'année 2018;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de procéder à un appel d'offres auprès des firmes professionnelles, dont l'établissement d'entreprise est situé sur le territoire des Îles-de-la-Madeleine, relativement au mandat de vérification des états financiers;

CONSIDÉRANT QUE conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes, le conseil doit approuver la méthode de pondération utilisée dans le cadre du processus d'évaluation des offres reçues;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Mme Suzie Leblanc,  
appuyée par M. Richard Leblanc,  
il est résolu à l'unanimité

que le conseil de la Communauté maritime autorise la directrice des finances, Danielle Hubert, à préparer et lancer un appel d'offres pour requérir des services professionnels concernant l'audit des états financiers, et ce, pour une période de trois ans;

que le conseil approuve les critères d'évaluation des soumissions reçues selon la méthode de pondération suivante :

Expérience du soumissionnaire : 10 points

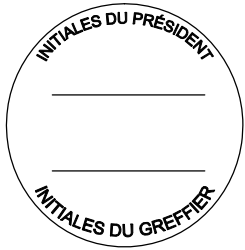
Compétence et disponibilité du responsable du mandat : 30 points

Organisation de l'équipe du mandat et capacité de relève : 30 points

Méthodologie de travail et présentation de l'information : 15 points

Connaissance du milieu municipal : 10 points

Qualité de la soumission : 5 points



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

8 octobre 2019

CM1910-1369

### AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

#### Adoption du document de justification et déclaration d'intention intitulé : « Projet de création d'un parc régional en terres publiques aux Îles-de-la-Madeleine – Déclaration d'intention » – Transmission au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime est gestionnaire des terres publiques via une entente de délégation de gestion en cours depuis 2014;

CONSIDÉRANT QUE le projet de parc régional éclaté, est identifié au plan d'action du schéma d'aménagement et de développement actuellement en vigueur ainsi qu'au projet de territoire Horizon 2025;

CONSIDÉRANT QUE le niveau de fréquentation du territoire visé par le projet de parc régional est en constante augmentation entraînant ainsi de nombreux conflits d'utilisation et dans certains secteurs, une dégradation préoccupante du milieu naturel;

CONSIDÉRANT QUE la création d'un parc régional, conformément aux articles 112 à 121 de la Loi sur les compétences municipales, permettrait, en plus d'apporter des possibilités de développement, de répondre concrètement et efficacement à la majorité des problématiques rencontrées;

CONSIDÉRANT QUE le cadre de référence gouvernemental sur la création d'un parc régional stipule que la Communauté maritime doit transmettre une déclaration d'intention précisant entre autres, les limites du parc, les différentes vocations accordées et la tenure des terres;

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime souhaite utiliser le projet de création d'un parc régional pour mieux harmoniser le développement et la protection du territoire visé, en y intégrant des responsabilités supplémentaires, et ce, en vertu des particularités du territoire et principalement celles liées à l'insularité;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Mme Suzie Leblanc,  
appuyée par M. Roger Chevarie,  
il est résolu à l'unanimité

que le conseil de la Communauté maritime adopte et transmette au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec le document intitulé : « Projet de création d'un parc régional en terres publiques aux Îles-de-la-Madeleine – Déclaration d'intention »;



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

8 octobre 2019

que le conseil demande au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation d'inviter les autres ministères concernés à se positionner et à collaborer avec l'administration municipale afin d'assurer la réalisation de ce projet collectif à l'intérieur d'un délai raisonnable.

### **Retrait momentané du conseiller des villages de Cap-aux-Meules et de L'Île-d'Entrée**

Le conseiller Richard Leblanc se retire préalablement aux délibérations sur le sujet qui suit pour éviter toute situation de conflit d'intérêts.

### **DÉVELOPPEMENT DU MILIEU ET DES COMMUNICATIONS**

CM1910-1370

#### **Mesure soutien travail autonome (STA) – Reddition de comptes 2018-2019**

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine a signé, le 25 mars 2019, avec Emploi-Québec, l'entente relative aux services de la mesure Soutien au travail autonome (STA);

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime s'est engagée à déposer, chaque année, auprès d'Emploi-Québec, un rapport d'activités sur le taux d'atteinte des indicateurs ciblés et leurs résultats;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Gaétan Richard,  
appuyée par M. Benoit Arseneau,  
il est résolu à l'unanimité

que le conseil de la Communauté maritime adopte le rapport de reddition de comptes annuel de la mesure Soutien au travail autonome couvrant la période du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 31 mars 2019;

qu'une copie de ce document soit transmise à Emploi-Québec conformément à l'entente.

CM1910-1371

#### **Fonds de développement du territoire – Autorisation de financement – Garderie des Élymes non subventionnée**

CONSIDÉRANT QUE l'organisme à but non lucratif, soit la Société de développement communautaire des Îles-de-la-Madeleine dont fait partie la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine, a déposé une demande de permis auprès du ministère de la Famille pour la mise en place d'une garderie non subventionnée;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Famille a accepté la demande de la Société de développement communautaire dans le cadre du projet de développement de la garderie non subventionnée;



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

8 octobre 2019

CONSIDÉRANT la nécessité de confirmer l'engagement financier pris par la Communauté maritime à l'égard de ce projet;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Roger Chevarie,  
appuyée par M. Benoit Arseneau,  
il est résolu à l'unanimité

que le conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine autorise le versement d'une somme de 60 000 \$, à même le Fonds de développement des territoires, aux fins de la création et la gestion de la première année d'exploitation de la Garderie des Élymes.

CM1910-1372

**Rapport et dépôt des soumissions – Appel d'offres n° 363 – Attribution de contrat – Services professionnels pour l'élaboration et la réalisation d'une campagne de promotion de la Stratégie d'attraction des personnes aux Îles-de-la-Madeleine**

CONSIDÉRANT QU' en août dernier, la Direction du développement du milieu et des communications a procédé au lancement d'un appel d'offres sur invitation afin de requérir les services de professionnels pour l'élaboration et la réalisation d'un plan de promotion de la Stratégie d'attraction des personnes aux Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions conformes ont été reçues dans le cadre de cet appel d'offres;

CONSIDÉRANT l'analyse effectuée par le comité de sélection à partir d'un système de pondération et la recommandation de celui-ci en fonction des résultats obtenus;

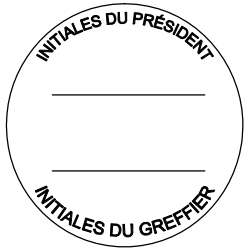
EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Benoit Arseneau,  
appuyée par Mme Suzie Leblanc,  
il est résolu à l'unanimité

que le conseil octroie le contrat d'élaboration du plan de promotion de la Stratégie d'attraction des personnes aux Îles-de-la-Madeleine à la firme &Co Collaborateurs créatifs, au prix de 86 975,43 \$ plus les taxes applicables;

que le conseil autorise la directrice du développement du milieu et des communications, Gabrielle Landry, à signer tout document relatif à ce contrat dans le cadre du budget fixé pour ce mandat.





No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

8 octobre 2019

### RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

CM1910-1373

#### Avis de motion – Règlement n° CM-2019-11 sur la vérification de l'optimisation des ressources par la Commission municipale du Québec

Le conseiller, M. Richard Leblanc, donne l'avis de motion préalable à l'adoption d'un règlement sur la vérification de l'optimisation des ressources par la Commission municipale du Québec.

CM1910-1374

#### Dépôt du projet de règlement n° CM-2019-11 sur la vérification de l'optimisation des ressources par la Commission municipale du Québec

CONSIDÉRANT QU' en avril 2018, le gouvernement du Québec a adopté la Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal et la Société d'habitation du Québec;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de cette Loi, la Municipalité doit vérifier ou de faire vérifier l'optimisation des ressources municipales et de toute personne morale ou tout organisme qui est lié à cette municipalité de la manière prévue et peut accorder un mandat de vérification à la Commission municipale du Québec;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu pour le conseil d'adopter un règlement visant à confier à la Commission municipale du Québec un tel mandat;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné quant à la présentation d'un tel règlement séance tenante;

CONSIDÉRANT QUE tout projet de règlement doit être déposé à une séance préalable à celle de l'adoption d'un règlement;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Richard Leblanc,  
appuyée par M. Roger Chevarie,  
il est résolu à l'unanimité

que le conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine prenne acte du dépôt du projet de règlement n° CM-2019-11 séance tenante.

### AFFAIRES DIVERSES

Aucun nouveau point n'est porté aux affaires diverses.



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

8 octobre 2019

### PÉRIODE DE QUESTIONS

Les sujets qui ont fait l'objet d'interventions sont les suivants :

- ❖ Félicitations offertes aux membres du conseil pour le bon déroulement de la rencontre tenue hier soir à L'Île-du-Havre-Aubert
- ❖ Protection des paysages – Dépôt d'une pétition demandant un moratoire – Suivi des démarches du conseil dans ce dossier
- ❖ Projet de parc régional – Début de la démarche municipale, le conseil signifie son intention
- ❖ Gestion rigoureuse de l'eau potable sur le territoire des Îles
- ❖ Complexe municipal de Havre-aux-Maisons – Utilisé temporairement aux fins d'entreposage des équipements municipaux – Démolition de l'immeuble à venir
- ❖ Précisions sur le projet de Garderie des Élymes non subventionnée
- ❖ État de la piste cyclable sur l'île centrale.

CM1910-1375

### CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur une proposition de M. Gaétan Richard,  
appuyée par M. Richard Leblanc,  
il est résolu à l'unanimité

de lever la séance à 19 h 50.

\_\_\_\_\_  
Jonathan Lapierre, maire

\_\_\_\_\_  
Serge Bourgeois, greffier adjoint